

REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

11068

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DELTA MAURITANIEN
DU FLEUVE SENEGAL

—
DOSSIER D

PLAN DIRECTEUR

TEXTE

Avril 1987

G.E.R.S.A.R.

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE REALISATIONS
DES SOCIETES D'AMENAGEMENT REGIONAL
4 RUE GALILEE - 75116 PARIS

SONADER

BP 321
NOUAKCHOTT
(MAURITANIE)

ETUDE FINANCEE PAR LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

TABLE DES MATIERES

1 - PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- 1.1. Les périmètres d'irrigation
- 1.2. Les zones de pâturages contrôlés
- 1.3. Les axes d'alimentation et de drainage
- 1.4. Le parc naturel
- 1.5. La pêche et la pisciculture
- 1.6. Le désenclavement
- 1.7. L'accès à l'eau douce
- 1.8. La reforestation
- 1.9. Le tourisme
- 1.10. Les autres aménagements

2 - AMENAGEMENTS DETAILLEES PAR BASSIN

- 2.1. Le bassin du GOUERE
- 2.2. Le bassin du DIOUP et DIALLO
- 2.3. Le bassin du N'DIADER
- 2.4. Le bassin du DAOULING et TICHLITT
- 2.5. Le bassin du BELL
- 2.6. Le bassin du NCALLAX et BAS DELTA

3 - COUTS DES AMENAGEMENTS

4 - ECHEANCIER

LISTE DES TABLEAUX

<u>N°</u>	<u>Thème</u>	<u>Chapitre</u>
1	Chenal du DIOUP - Débits de vidange	2.2
2	Bassin du DIAOULING et TICHILIT - Débits de remplissage	2.4
3	Bassins du BELL et du NCALLAX - Principes d'exploitation des ouvrages et calendrier des activités	2.6
4	Bassins du BELL et du NCALLAX - Bilan du mouvement des eaux	2.6
5	Dimensionnement des ouvrages - Delta amont	3.1
6	Coût des ouvrages principaux de contrôle des débits et niveaux	3.1
7	Coût des ouvrages secondaires de contrôle des débits et niveaux	3.1
8	Axes principaux d'alimentation et de vidange Caractéristiques et coûts	3.2
9	Canaux d'alimentation et fossés d'assainissement des périmètres : linéaires et coûts	3.3
10	Endiguements, caractéristiques et coûts	3.4
11	Réseau routier principal : dessertes, kilométrages, coûts	3.5
12	Réseau routier secondaire : dessertes, kilométrages, coûts	3.5
13	Périmètres irrigués : surfaces et coûts	3.6
14	Reforestation : quantités et coûts	3.7
15	Coûts des Aménagements : Récapitulatif	3.9
16	Calendrier des investissements à court terme	4.3
17	Calendrier des investissements à moyen terme	4.4

LISTE DES FIGURES

<u>N°</u>	<u>Thème</u>	<u>Paragraphe</u>
1	Schéma de principe d'un site de pompage dans le fleuve	1.1
2	Point d'eau, schéma de principe	1.7
3	Bassins hydrauliques	2.
4	Réaménagement du GOUERE, schéma de principe	2.1.2
5	Principes de fonctionnement hydraulique	2.1.2
6	Bassin du GOUERE, principe de fonctionnement	2.1.2
7	Bassin du DIOUP, principe de fonctionnement	2.2.2
8	Aménagement du N'DIADER, schéma de principe	2.3.2
9	Bassin du N'DIADER, principe de fonctionnement	2.3.2
10	Bassin du DIAOULING et TICHILIT, courbes surface-volume	2.4.2
11	Bassin du DIAOULING et TICHILIT, principe de fonctionnement	2.4.2
12	Bassin du NCALLAX et du BELL, principe de fonctionnement	2.5.2

CHAPITRE 1

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- 1.1 Les périmètres d'irrigation
- 1.2 Les axes d'alimentation et de drainage
- 1.3 Les zones de pâturages contrôlés
- 1.4 Le parc naturel
- 1.5 La pêche et la pisciculture
- 1.6 Le désenclavement
- 1.7 L'accès à l'eau douce
- 1.8 La reforestation
- 1.9 Le tourisme
- 1.10 Les autres aménagements

1. - PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1.1. - Les Périmètres d'Irrigation

Les critères de base retenus pour choisir les localisations des périmètres d'irrigation sont au nombre de quatre :

- Pédologie :

Les sols doivent être aptes soit à la polyculture sous irrigation (classes A1 et A2), soit à la riziculture (classes B1 et B2), soit au maraîchage et l'arboriculture (classes C1 et C2).

- Alimentation en eau :

Le lieu doit être proche d'une source abondante d'eau douce et cette eau doit être facilement accessible. Les deux sources possibles sont le fleuve lui-même et les marigots (avec alimentation spécifique à partir du fleuve et recalibrage éventuel). Les périmètres doivent être à une distance très faible de ces sources. Si ils ne le sont pas, un canal doit être ménagé (de 2.000 m maximum) à partir du marigot. On s'est interdit les canaux à l'intérieur des endiguements du fleuve car ceux-là auraient été soumis à l'engravement à chaque crue.

- Drainage :

Le périmètre doit absolument pouvoir évacuer ses eaux de drainage dans un exutoire. Cet exutoire peut être un axe général de drainage du bassin, une dépression fermée de surface suffisamment importante pour évaporer les eaux drainées, ou encore le fleuve lui-même à l'aval de DIAMA. Exceptionnellement, pour les petits périmètres on tolère qu'ils rejettent leurs eaux de drainage dans un axe d'alimentation en eau douce. Parfois on accepte aussi que les périmètres évacuent leurs eaux usées dans les vastes cuvettes affectées aux pâturages.

- Socio-économie :

On s'est imposé de localiser des périmètres à proximité des villages afin que les irrigants villageois potentiels n'aient pas à parcourir de longues distances pour mettre en valeur les terres. En général la distance est égale ou inférieure à 2 km. Exceptionnellement, elle peut atteindre 4 km. Cependant, comme la mise en valeur actuelle est aussi le fait d'investisseurs

SCHEMA DE PRINCIPE
D'UN SITE DE POMPAGE

VERS

PERIMETRES

PISTE

6 m

GROUPE
MOTO POMPE

PLATE
FORME DE
5x 7m

3m
RAMPE D'ACCES

RACCORD RAPIDE

VANNE

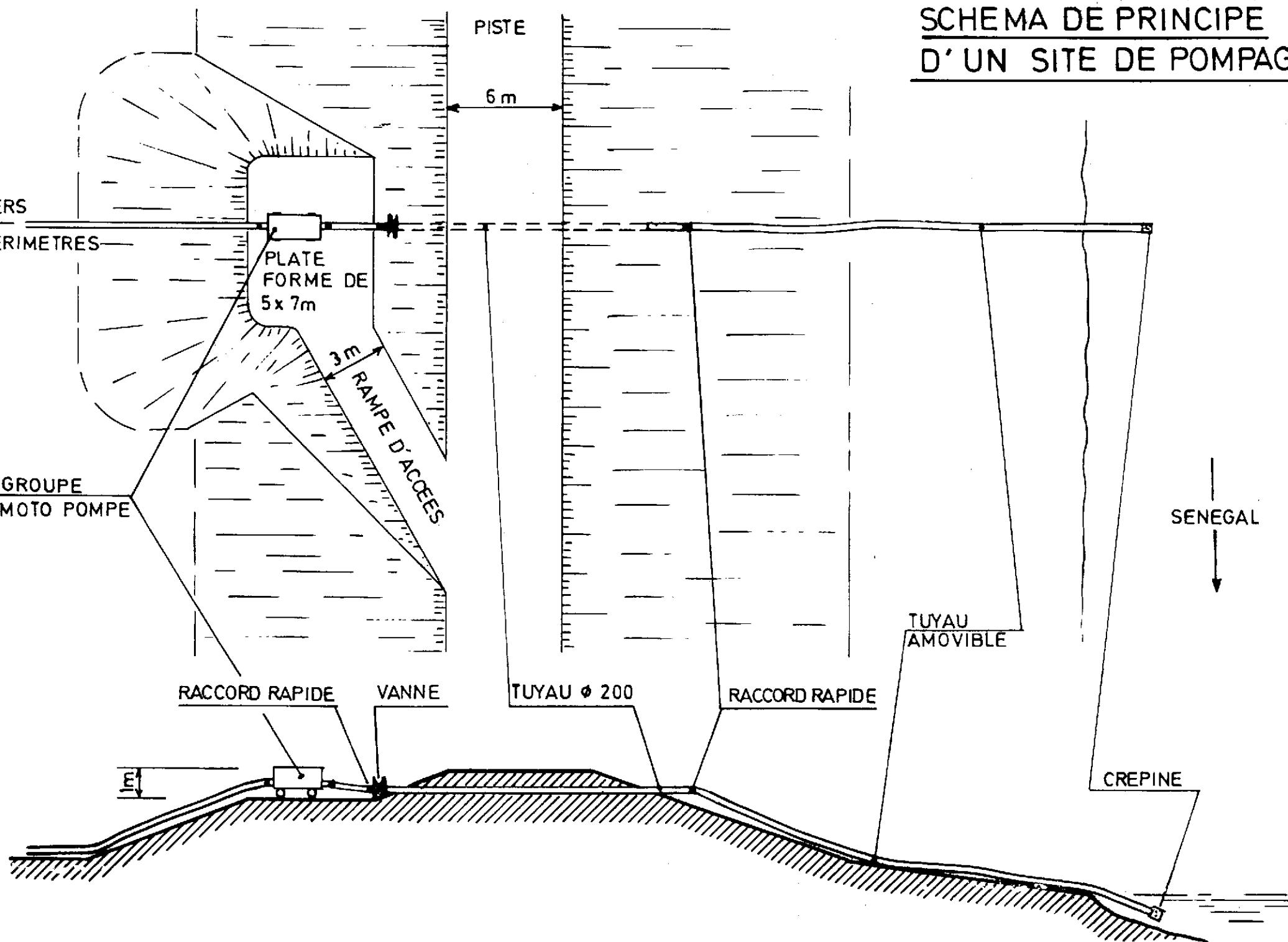
TUYAU ϕ 200

TUYAU
AMOVIBLE

RACCORD RAPIDE

SENEGAL

CREPINE



REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

11068

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DELTA MAURITANIEN
DU FLEUVE SENEGAL

-
DOSSIER D

PLAN DIRECTEUR

ANNEXES

Avril 1987

G.E.R.S.A.R.

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE REALISATIONS
DES SOCIETES D'AMENAGEMENT REGIONAL
4 RUE GALILEE - 75116 PARIS

SONADER

BP 321
NOUAKCHOTT
(MAURITANIE)

ETUDE FINANCEE PAR LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

ANNEXES

1. Localisation des périmètres aménagés ou en cours de aménagement, au 1/50.000*

2. Profil en long des endiguements :

- 2.A - Digue du M'BAH
- 2.B - Digues du chenal de AOULIK
- 2.C - Digue de LAKHMAR
- 2.D - Digue de N'BEIGA
- 2.E - Digue de MOHAD
- 2.F - Digue du TICHILIT
- 2.G - Digue de LEKSER
- 2.H - Digue de ZIRE
- 2.I - Digue de M'BOYO à BIRETTE

3. Profil en travers des chenaux

- 3.A - Chenal d'IBRAHIMA
- 3.B - Chenal du DIOUP et DIALLO : amont
- 3.C - Chenal du DIOUP et DIALLO : aval

4. Calendrier des investissements

- 4.A - Calendrier des investissements à court terme 1989 - 1993
- 4.B - Calendrier des investissements à moyen terme 1994 - 2000

REPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE MAURITANIE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

ALIC

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DELTA MAURITANIE
DU FLEUVE SENEGAL

DOSSIER D

PLAN DIRECTEUR

PLANCHES

AVRIL 1987

G.E.R.S.A.R.

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE REALISATION
DES SOCIETES D'AMENAGEMENT REGIONAL
4 RUE GALILEE - 75116 PARIS

SONADER

BP 321
NOUAKCHOTT
(MAURITANIE)

ETUDE FINANCEE PAR LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

PLANCHES

Voies de communications terrestres	1/100.000
Carte des activités potentielles	1/100.000
Aménagements hydroagricoles et pastoraux (amont)	1/50.000
Aménagements hydroagricoles et pastoraux (aval)	1/50.000